

UNION AGRICOLE DE L'EST, Bône crédit agricole, Tabacoop, Tabacs d'Hippone, Cotocoop, Tomacoop, Vinicoop, Agricoop

La coopération agricole dans la région bônoise
par André Servier
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 12 février 1927)

L'horizon économique de Bône s'est singulièrement élargi depuis la guerre. Il y a seulement quinze ans, cette ville — alors modeste — ne comptait, pour asseoir sa prospérité et pour développer le trafic de son port, que sur l'exploitation des richesses du sous-sol. Les phosphates de Tébessa, les minerais de l'Ouenza, deux ou trois autres mines de moindre importance étaient les uniques loyers d'activité sur lesquels les Bônois fondaient tous leurs espoirs économiques. C'est, d'ailleurs, ce qui explique les luttes passionnées que provoquaient alors les questions se rapportant à l'exploitation des gisements et au transport des minerais. Bône entendait se réserver le monopole de l'exportation de tous les minerais de son hinterland et elle défendait ses droits légitimes avec une farouche énergie. Qu'on se rappelle les luttes ardentes avec la Tunisie pour la possession de l'Ouenza, et, plus tard, pour celle du Djebel-Onck.

Ces luttes sont, aujourd'hui, oubliées, et la question du Djebel-Onck, qui n'est cependant pas encore tranchée, ne suscite plus aucune polémique. Bône s'en désintéresse presque.

C'est que, depuis une quinzaine d'années, et surtout depuis la guerre, elle a tourné ailleurs ses ambitions économiques.

Le miracle agricole

Le miracle agricole lui a révélé des sources de richesses insoupçonnées. En quelques années, la vaste plaine de Bône, jadis inculte et improductive, s'est couverte de vignobles. De magnifiques domaines ont remplacé les maquis stériles. Des orangeries et des olivettes ont été créées. Et les premiers résultats furent si satisfaisants que l'on se disputa, par la suite, avec acharnement, les terres encore libres, qu'on se les arracha de haute lutte, et qu'on s'empessa, comme elles coûtaient cher, de les faire produire.

Cette activité fiévreuse, qui s'intensifie chaque jour, a donné naissance à un prodigieux trafic qui fait la prospérité de Bône, prospérité dont la puissance de développement est illimitée, puisque, chaque jour, des cultures nouvelles, — hier tabac, coton, primeurs, demain ricin, agave — viennent s'ajouter à la vigne et ouvrir de nouveaux horizons au labeur des colons.

Ces cultures font la fortune des agriculteurs français et indigènes qui, à leur tour, font vivre tout un peuple d'intermédiaires : ouvriers agricoles, entrepreneurs de transports, courtiers, marchands de machines agricoles, d'automobiles, d'engrais, de produits chimiques, banquiers, hommes d'affaires, etc.

Bône bourdonne comme une ruche laborieuse. C'est une ville qui est partie pour la grande fortune. Dans dix ans, elle égalera Oran et Alger. Ce n'est pas une exagération ; c'est une réalité certaine pour ceux qui étudient les faits, qui consultent les statistiques et qui constatent les progrès rapides dans tous les domaines de l'activité bônoise. La culture du tabac, qui fournit déjà un revenu annuel de soixante millions, n'a pas dit son

dernier mot ; celle de, coton ne fait que commencer. Ces cultures n'ont pu se développer que grâce à la situation favorable créée par les coopératives agricoles, qui ont accompli, en quelques années, une œuvre digne d'admiration.

Les coopératives et les animateurs de l'activité agricole

Jadis — et jusqu'en 1919 —, le tabac était une culture pauvre. Les planteurs trouvaient difficilement à vendre leurs produits. Leurs moyens financiers limités ne leur permettaient pas de s'aboucher directement avec les gros acheteurs étrangers. Ils étaient livrés sans défense aux caprices des intermédiaires. Aussi se décourageaient-ils et, chaque année, ils diminuaient l'étendue de leurs cultures. L'agriculture, la petite agriculture surtout, était dans le marasme. Une crise dangereuse éprouvait la colonisation. Chaque année, les planteurs protestaient bien, au moment de la récolte, contre la situation qui leur était faite. Ils manifestaient alors, dans l'exaspération de la misère, plus ou moins bruyamment, leur mécontentement ; ils adressaient des vœux aux députés, au gouverneur général, voire aux ministres ; mais ces protestations demeuraient sans résultat.

C'est alors que surgirent quatre hommes énergiques, qu'on ne peut séparer quand on parle de l'organisation de la coopération agricole dans la région bônoise, parce qu'ils ont toujours agi en parfait accord et parce que leurs qualités se complètent de la façon la plus heureuse. Nommons ces bons artisans de la prospérité agricole bônoise : MM. Laurent Saunier, Joseph Serda, Charles Munck et Mihoub Benyacoub.

Leur principal mérite est d'avoir démêlé les causes du marasme dans lequel s'étiolaient les agriculteurs bônois. Ces causes résultaient des conditions suivantes :

La région de Bône est impropre, en raison de son climat pluvieux et de la nature humide de son sol, à la culture des céréales. Elle convient, par contre, aux cultures arbustives et aux cultures dites de printemps. Comme culture arbustive, en dehors des orangers et des oliviers qui exigent des conditions particulières, il n'y a que la vigne. Mais la vigne nécessite l'immobilisation de capitaux importants et sa production ne peut pas dépasser raisonnablement une certaine limite, en raison de la concurrence métropolitaine et de l'exiguïté du marché des vins. Donc, il ne fallait pas songer aux cultures arbustives.

Restait le tabac Mais le tabac ne donnait que des résultats médiocres en raison des difficultés du marché. MM. Saunier, Serda, Munck et Mihoub Benyacoub analysèrent ces difficultés. Elles étaient considérables ; mais on pouvait les vaincre. Seulement, il fallait, pour agir efficacement, disposer d'une force et cette force ne pouvait résulter que de l'union étroite des agriculteurs. Or, ceux-ci étaient divisés par la politique, par les querelles des villages, par des questions de personnes. Ils résolurent donc de travailler à faire l'union.

L'Union agricole de l'Est

Ils partirent en véritables apôtres, visitant les villages, les fermes, les douars, semant la bonne parole, prêchant l'union, affrontant les critiques et la discussion. Au début, on se moqua de leur initiative ; on jugeait leur projet irréalisable ; mais ils surent si bien plaider leur cause et, au surplus, les mesures qu'ils préconisaient répondaient si bien à la situation, qu'on finit par les écouter et par les suivre.

Dans tous les cas, on ne pouvait suspecter leur désintéressement ; on ne pouvait surtout contester l'excellence de leurs intentions et du but auquel tendaient leurs efforts. Ils groupèrent d'abord dix colons, puis vingt, puis cinquante, puis cent. Aujourd'hui, on peut dire que la presque totalité des agriculteurs de la région bônoise est entrée sous leur bannière. C'est ainsi que fut créée l'Union agricole de l'Est, dont le président, nommé dès le début par acclamations, et renommé chaque année dans les mêmes conditions, est M. Laurent Saunier.

Laurent Saunier est une sorte d'apôtre. Fils de ses œuvres, colon de la première

heure, il a les qualités du terrien : l'opiniâtreté, la patience, le sang-froid, une grande franchise brutale.

L'*Union agricole* groupa donc les colons. Elle leur fournit des occasions de se rapprocher, de se mieux connaître, de s'estimer. Elle créa l'atmosphère favorable au travail en commun. Elle prépara la voie à l'action ultérieure.

Alors, nos quatre apôtres se mirent à la besogne.

Le crédit agricole



M. Mihoub Benyacoub, président de la Caisse mutuelle du Crédit agricole indigène

Le premier levier à procurer aux colons, c'était l'argent, le crédit. Les organisations de crédit agricole qui existaient déjà, caisses régionales et locales, vivaient d'une vie précaire et pour ainsi dire théorique. Il fallait les relever, les animer, leur donner une existence active. L'homme de cette réorganisation fut M. Charles Munck. un financier inné, également fils de ses œuvres, mais que les épreuves ont affiné, assoupli.

Au 31 décembre 1921, le capital souscrit de la Caisse régionale atteignait un million ; ses réserves s'élevaient à 104.518 francs. Au 30 juin 1926, le capital souscrit dépassait 9.949.800 francs ; les réserves étaient de 850.000 francs.

On peut dire qu'avant 1921, le crédit mutuel agricole n'existait à Bône que de nom. À cette époque, par suite des discussions politiques dont nous avons parlé plus haut, il y avait deux caisses régionales représentant les deux partis rivaux. On devine, sans qu'il soit besoin d'insister, les difficultés qui devaient résulter d'une pareille situation. Un établissement de crédit doit être au-dessus et en dehors des querelles de partis et de personnes, sous peine de perdre l'impartialité de jugement et d'appréciation sans laquelle il ne lui est pas possible de mener à bien sa gestion. C'est ce que comprit M. Munck.

Son premier acte fut de réunir les deux caisses régionales qui existaient alors et c'est ainsi que fut constitué l'établissement de crédit mutuel agricole qui fonctionne actuellement à la satisfaction de tous et qui, en moins de deux ans, a pris un développement considérable. Par la fusion des deux caisses, on obtint un capital de un million et des réserves s'élevant à une centaine de mille francs. C'était une base d'action bien modeste, si l'on songe aux multiples besoins des agriculteurs. Au surplus, tout était à créer ou à réorganiser; les colons se désintéressaient d'une institution qui ne leur apportait qu'un appui insuffisant.

M. Munck se consacra à la tâche difficile d'infuser une vigueur nouvelle à la Caisse régionale et de la mettre à hauteur des besoins de l'agriculture bônoise. Il agit avec une activité et une prudence qui, jointes à ses remarquables aptitudes en matière financière, ne tardèrent pas à donner des résultats inattendus. Il s'occupa surtout de multiplier et de réorganiser les caisses locales qui, installées dans les différents centres, forment la base solide sur laquelle s'appuie la Caisse régionale. Les caisses locales, administrées par des agriculteurs choisis parmi ceux qui ont fait leurs preuves, sont particulièrement bien placées pour connaître les besoins à satisfaire et pour dispenser les crédits avec la prudence et l'à-propos nécessaires, sans jamais perdre de vue, à travers les pires crises, l'intérêt supérieur de l'agriculture et de la colonisation.

Comme les emprunteurs sont solidaires, puisqu'ils se garantissent mutuellement le remboursement des prêts, il en résulte un maximum de sécurité. A tel point que, depuis la réorganisation de la caisse régionale, les pertes sont insignifiantes. Le mécanisme du crédit agricole est très simple. Les agriculteurs français et indigènes empruntent directement à la caisse locale de leur centre et celle-ci réescompte son papier à la caisse régionale. Toutes les demandes de crédit sont minutieusement étudiées, avec le souci constant de favoriser les efforts des agriculteurs et de leur éviter les lenteurs et les difficultés qui pourraient paralyser leur activité. C'est une véritable gestion familiale.

Avec de pareilles directives qui lui donnent une singulière souplesse, la Caisse régionale n'a pas tardé à se développer dans des proportions qui font honneur à la gestion de son conseil. Cette année, elle a pu prêter plus de dix millions aux agriculteurs de la région, agriculteurs français et indigènes s'entend, car les guichets de la caisse régionale et des caisses locales sont ouverts aux indigènes au même titre qu'aux Français. Disons, en passant, que les indigènes possèdent, en plus, une caisse locale spéciale de crédit mutuel agricole indigène, dont le président est M. Mihoub Benyacoub, lequel a montré, dans sa gestion, des qualités absolument remarquables et une bienveillance et une prudence qui sont vivement appréciées des agriculteurs indigènes. Ajoutons que M. Mihoub Benyacoub est également vice-président de la caisse régionale, ce qui lui permet d'apporter au conseil d'administration de cette société sa grande connaissance des affaires indigènes et son expérience en matière économique. Il est incontestable que l'autorité dont il jouit auprès de ses coreligionnaires a puissamment contribué au succès de la caisse régionale, en rendant plus étroits les liens d'intérêts et de sympathie qui unissent agriculteurs français et indigènes.

La caisse régionale possède déjà, à son actif, de nombreux services. Elle a permis aux agriculteurs de surmonter bien des périodes difficiles et elle ne s'est pas bornée à leur procurer des fonds ; elle leur a souvent prodigué des conseils qui leur ont évité bien des déboires. Elle a présidé à la conception et à la création des grandes coopératives agricoles qui font la richesse de la région : Tabacoop, Tomacoop, Agricoop, Vinicoop, Cotocoop, etc. Elle a fourni les premiers fonds qui ont permis à ces différentes coopératives de se constituer et de franchir la période toujours difficile des débuts. C'est dans le même esprit qu'elle a donné son concours le plus étendu aux caves coopératives, dont beaucoup n'auraient pu voir le jour si elle ne les avait pas aidées.

Notons, en passant, que dans l'ensemble des caisses régionales de la Colonie, celle de Bône occupe, au point de vue de l'importance des capitaux et du chiffre d'affaires, le premier rang après celle d'Alger.

La Tabacoop

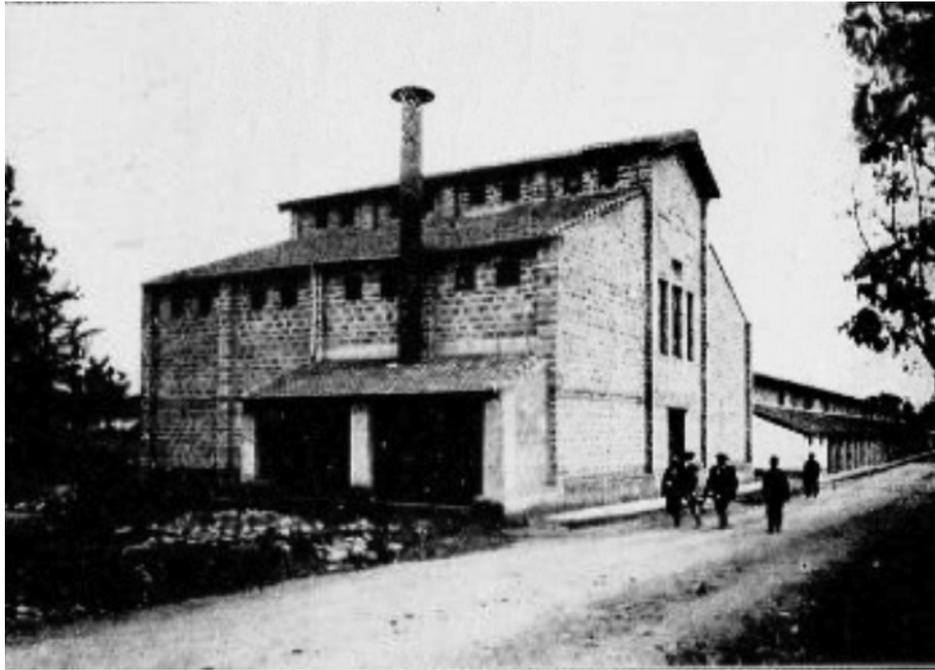
Le levier argent constitué, il fallait passer à la production. C'est sur celle du tabac que MM. Saunier, Serda, Munck et Mihoub Benyacoub portèrent tout d'abord leur attention. C'était, comme nous l'avons dit, la culture idéale pour la région bônoise ; il ne manquait que des débouchés, la régularité et la certitude de la vente. C'est M. Joseph Serda qui prit l'affaire en mains. Colon, fils de colon, élevé à la rude école du

travail, Serda connaît à fond les besoins des agriculteurs, comme il connaît les prodigieuses ressources de la terre et du climat algérien. Pour les planteurs de tabacs, il a été l'animateur. C'est lui qui, par son activité débordante et son enthousiasme communicatif, a éveillé les énergies, a galvanisé les lionnes volontés et les dévouements. Il est l'initiateur et l'organisateur d'une œuvre qui marquera dans les annales de la région bônoise, parce qu'elle a donné naissance à une prospérité qui a exercé et qui exercera chaque jour davantage une influence féconde sur le développement économique de Bône.

M. Joseph Serda, aidé par MM. Saunier, Munck et Mihoub Benyacoub, groupa les planteurs et constitua un puissant syndicat ayant pour but immédiat la construction de docks à Mondovi. En quelques mois, ceux-ci furent édifiés. Leurs proportions étaient telles qu'ils pouvaient emmagasiner et traiter deux millions de kilogrammes de tabac. On peut dire que c'est grâce à cette initiative que les dirigeants de cette audacieuse entreprise ont pu, par la suite, envisager et réaliser la constitution de la société coopérative agricole la plus puissante de France : la Tabacoop.



Docks de Mondovi



Séchoir américain à fumée, pour le traitement du tabac Kentucky (Station expérimentale de Barral)

La Tabacoop est essentiellement une coopérative de producteurs. Supprimant tout intermédiaire, elle écoule directement la récolte de ses adhérents, soit auprès de la Régie française, soit sur les marchés étrangers. Elle obtient ainsi les prix les plus élevés et ces prix, ce sont les planteurs qui en bénéficient. Elle s'est efforcée de pousser les planteurs à améliorer leurs produits et à créer des types bien caractérisés, qui font prime sur les marchés. Dans ce but, elle a créé à Barral un champ d'expérience qui évite tout essai onéreux aux planteurs, qui les renseigne sur la variété qui répond le mieux à la nature de leur sol et qui leur procure les semences de choix dont ils ont besoin. Cette station est complétée par l'aménagement d'un séchoir américain à fumée pour le traitement du tabac Kentucky, et d'une installation moderne pour sécher à l'air chaud les tabacs genre Virginie. La direction de cet important organisme a été confiée à un technicien éprouvé, M. Jehan, qui est, en même temps, un savant dont la compétence est fort appréciée dans les milieux métropolitains. Il a, d'ailleurs, obtenu des résultats remarquables qui ont exercé la plus heureuse influence sur l'amélioration des méthodes de culture du tabac. Pour favoriser cette amélioration, la Tabacoop attribue des primes élevées de 50 à 250 francs par cent kilos aux planteurs qui ont obtenu les meilleures qualités. Grâce à ces primes, le planteur a pu toucher, cette année, 650, 750 et jusqu'à 850 francs par quintal de tabac.

C'est grâce à ces encouragements que le tabac est devenu pour la région de Bône un gros élément de prospérité, puisque, chaque année, la vente de la récolte laisse sur place de 50 à 60 millions de francs. Cette somme considérable, répartie entre de nombreux planteurs, en majorité indigènes, contribue dans la plus large mesure à développer l'activité commerciale.

Devant le succès de son entreprise, la Tabacoop a dû étendre considérablement ses docks et son organisation. Elle est outillée pour recevoir, en période de récolte, plus de 2.000 quintaux par jour. Ses docks de Mondovi et d'Hippone occupent une surface de 32.000 mètres carrés. Ils ont coûté 10 millions.

La surface cultivée en tabac dans la région de Bône était de 2.000 hectares environ en 1914, répartis entre un millier de planteurs.

Aujourd'hui, il y a 6.000 planteurs cultivant plus de quinze mille hectares.

Ces chiffres suffisent à préciser l'ampleur de l'œuvre accomplie par la Tabacoop.

Ajoutons que la Régie française, dès la constitution de ce puissant groupement,

n'hésita pas à entrer en relations avec lui et passa un contrat décennal qui fut le point de départ du développement de la culture du tabac dans la région de Boue.

Société des Tabacs d'Hippone

La Tabacoop, ne pouvant pas assurer directement la vente de ses produits sur les marchés étrangers, a créé une société commerciale, dite : Société des Tabacs d'Hippone, constituée exclusivement à l'aide de ses propres fonds et administrée par ses dirigeants. Cette société, qui possède des agences dans le monde entier, recherche les débouchés extérieurs et assure l'exportation des tabacs bônois. Elle s'adresse directement aux fabricants, supprimant ainsi tout intermédiaire entre le producteur et le gros consommateur. Après avoir longuement étudié les besoins des marchés étrangers, elle a, d'accord avec la Tabacoop, constitué des types fixes de tabacs qui sont maintenant connus dans le monde entier et qui sont au nombre de quatre : H'sfeur supérieur, H'sfeur, Sali et Khefif. Ces quatre types, qui représentent les variétés produites dans la région bônoise, ont acquis une réputation qui les font rechercher par les grands fabricants mondiaux, On peut dire que ces types entrent pour des proportions diverses dans toutes les fabrications. On comprendra aisément lorsqu'on saura qu'ils sont présentés à la clientèle sous trente-cinq classements différents, offrant au fabricant toute une gamme variée de couleurs et de longueurs de feuilles.

Ajoutons que la Société des Tabacs d'Hippone exporte chaque année 4 à 5 millions de kilogrammes de tabacs répartis dans le monde entier, ceci indépendamment des gros stocks livrés directement par la Tabacoop à la Régie française.

Telle est l'œuvre considérable accomplie par la Tabacoop et par ses dirigeants, MM. Saunier, Serda, Munck et Mihoub Benyacoub.

La Cotocoop

Ils n'ont pas borné leurs efforts à développer la culture du tabac ; ils ont aussi songé au coton et l'on peut dire que, dans la région bônoise, ils ont été les initiateurs de cette culture. Ce sont eux qui ont tenté les premiers essais, et qui, après avoir obtenu des résultats satisfaisants, ont engagé les colons à suivre leur exemple. Ils ont ensuite songé à créer, pour le coton, une organisation identique à la Tabacoop, et c'est ainsi qu'a été créée la Cotocoop, qui s'efforce de rechercher des débouchés et, surtout, d'organiser la production en vue de la production de qualités bien définies. La Cotocoop possède également une usine pour l'égrenage du coton et la mise en balles des fibres destinés à la vente. C'est M. Saunier qui a pris la présidence de la Cotocoop.

La Tomacoop

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tomacoop-Bone.pdf

La production maraîchère ayant pris un développement très marqué dans la région, MM. Saunier, Serda, Munck et Mihoub Benyacoub ont cherché à lui créer des débouchés. C'est dans cette intention qu'ils ont fondé la Tomacoop, laquelle possède une importante usine. Celle-ci possède des appareils tout à fait modernes de la Maison Navarre, de Paris. Elle peut traiter annuellement vingt mille quintaux de tomates. Grâce à une concentration faite dans le vide, les produits obtenus sont de tout premier choix. Le concentré de tomate conserve la saveur du fruit cru.

Cette usine peut également traiter les moûts de raisin et en obtenir des sirops et même un produit très concentré appelé : miel de raisin.

Ce miel, qui est aujourd'hui très recherché, pourrait, en cas de mévente du vin, offrir aux viticulteurs un débouché très appréciable.

La Tomacoop fabrique elle-même ses boîtes de conserve. Un outillage perfectionné lui assure des prix de revient qui lui permettent de vendre ses produits relativement bon marché.

Au fur et à mesure du développement de la culture maraîchère, cette coopérative

étudiera la fabrication des conserves de petits pois, haricots, fonds d'artichauts, etc.

Les produits de la Tomacoop sont connus et appréciés, non seulement en France, mais en Angleterre.

La Vinicoop



Chais de la Vinicoop

Les animateurs de la coopération agricole dans la région bônoise ne se sont pas contentés de créer des caves coopératives qui rendent les plus grands services aux petits viticulteurs, ils ont créé à Bône un magasin de vente qui permet de régler les cours et d'empêcher la hausse exagérée. Ils ont, par là, réalisé un des articles essentiels de leur programme : la vente directe du producteur au consommateur. C'est M. Battail, un viticulteur émérite, qui dirige la Vinicoop avec une activité et un dévouement qu'on ne saurait trop souligner.

L'Agricoop

Une autre coopérative, l'Agricoop, s'occupe de procurer aux agriculteurs les différents produits dont ils ont besoin : engrais, produits chimiques, matériel, etc. Elle met également à leur disposition des appareils de sondage pour les recherches d'eau. Elle est dirigée par M. Jossoud, un actif président, qui a toute la sympathie des agriculteurs.

*
* *
*

Comme on le voit par ce bref aperçu ces différentes coopératives se complètent fort heureusement, de sorte que l'agriculteur, quelque branche qu'il choisisse, trouve aide et appui. Plus d'efforts isolés, une collaboration étroite de toutes les énergies et de toutes

les initiatives: tel est le magnifique résultat auquel sont arrivés, en quelques années d'une lutte opiniâtre, MM. Saunier, Serda, Munck et Mihoub Benyacoub. Ils ont rencontré bien des obstacles; ils ont eu à combattre l'ignorance. Ils ont triomphé de tout, parce qu'ils avaient, dans l'excellence de leur cause, cette foi robuste dont on a dit qu'elle renversait les montagnes. Grâce à eux, à leurs efforts, la région bônoise a vu sa prospérité se développer dans des proportions qui lui permettent de nourrir les plus vastes ambitions. Avoir été des artisans d'une pareille œuvre est un titre dont ceux qui le méritent peuvent être légitimement fiers.

Légendes (photos noirâtres) :

M. Joseph Serda, président de la Tabacoop, délégué des planteurs algériens à la Caisse nationale d'amortissement.

M. Laurent Saunier, président de l'Union agricole de l'Est.

Un plant de tabac produit à la station de Barral.

M. Munck, président de la Caisse régionale de Crédit agricole.

Les docks de la Tabacoop de Bône.

La station expérimentale de Barral.

L'arrivée des tabacs dans les docks de la Tabacoop.

L'un des docks de la Tabacoop.

Triage des tabacs.

Salle de triage.

Une presse en action.

Un champ de tabac de la Ferme expérimentale de Barral.

Embarquement de tabac.

Triage de tabac d'Orient.

Vue d'une partie des ateliers de la Tomacoop.
